

Par courriel
andre-anne.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca

Québec le 3 juin 2015

Madame André-Anne Gagnon
chargée de projet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques.
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay–Lac-Saint-Jean (questions du DQ11 du 3 juin 2015)**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **8 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

- 1) Dans le cadre de la première partie d'audience publique, le promoteur a mentionné avoir eu plusieurs rencontres avec des gens de votre ministère relativement à l'assujettissement du projet de port sur la rive nord du fjord du Saguenay à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il a aussi mentionné qu'un comité interministériel a suivi le développement du projet de mine sur une période de deux ans, et qu'il, lors des rencontres avec ce comité, a été clairement établi que le projet de port ne l'était pas.
 - a. Veuillez exposer la justification et les raisons pour lesquelles le projet de port n'est pas assujetti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
 - b. Veuillez déposer les documents relatifs aux différentes rencontres entre le comité interministériel et le promoteur ayant mené à établir que le projet de port n'est pas assujetti à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
- 2) La représentante de votre ministère a mentionné en première partie d'audience que « nous avons offert notre collaboration et en plus, nous sommes à regarder si vraiment le Québec pourrait jouer un rôle un peu plus important » (DT4, p. 9). Quel serait ce rôle plus important?